

Point II du DOCOB

Objectifs de Développement Durable ou Objectifs de gestion

Point II du DOCOB : Objectifs de Développement Durable ou Objectifs de gestion

Le Point II du document d'objectifs présente « les **objectifs de développement durable** du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »

IV ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

IV.1 Rappel des objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore »

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de conserver les habitats et les espèces animales et végétales considérés comme « d'intérêt communautaire » et listés dans les annexes de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Le principal enjeu des sites désignés réside dans leur maintien ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable.

IV.2 Enjeux et objectifs pour ce site

Les objectifs et enjeux liés au réseau Natura 2000, conjugués avec le diagnostic écologique et socio-économique du site ainsi que la concertation avec les différents partenaires et usagers du site ont permis de déterminer plusieurs objectifs généraux qui se déclinent en différents objectifs opérationnels.

IV.2.1 Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Trois objectifs généraux se dégagent de cet enjeu principal, lié aux enjeux du réseau Natura 2000 et appliqués au site.

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou extérieurs aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats. Ceux-ci participent donc de manière bénéfique ou négative, directe ou indirecte, à la présence et au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les pelouses décapées. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujet à des évolutions les menaçant. C'est le cas du développement des fourrés en remplacement des landes. Des actions devront être entreprises afin de restaurer ces milieux, et d'assurer leur pérennité au sein du site.

C : Gestion raisonnée des activités sur le site

De nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire sur le site, des actions seront entreprises en équilibre avec les activités locales afin de les concilier avec les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

IV.2.2 Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site

Cet enjeu, annexe vis-à-vis des objectifs directs de maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, est pourtant primordial. En effet, les modalités d'application du réseau Natura 2000 en France étant basées sur la motivation des acteurs locaux et sur leur engagement volontaire, il s'agit d'un enjeu de réussite du projet sur le site.

D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site

Les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.

E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées

Le DOCOB est un outil de gestion et de programmation du site qui doit permettre d'atteindre les objectifs déclinés dans ce document. Il s'agit d'un outil qui doit évoluer avec le site et qui nécessite donc une réévaluation régulière afin de conserver son efficacité. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'évaluation du site, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des mesures de gestions proposées.

IV.3 Hiérarchisation des enjeux et objectifs

Il est important de hiérarchiser les enjeux et les objectifs opérationnels déclinés localement sur le site afin de prioriser les actions à mettre en œuvre. Les objectifs peuvent être hiérarchisés d'après la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces visés par cet objectif et d'après l'urgence des mesures à prendre.

Les critères suivants peuvent être observés :

- le caractère prioritaire ou non des habitats ou des espèces concernés,
- la typicité de l'habitat,
- l'importance du site pour la préservation de l'habitat ou l'espèce considérée dans l'Union Européenne, les surfaces de cet habitat sur le site, sa situation dans l'aire de répartition de l'espèce ou de l'habitat,
- la vulnérabilité de l'habitat ou de l'espèce,
- l'état de conservation et la part de fonctionnalité dans le maintien de l'habitat ou de l'espèce considéré,
- l'urgence des mesures à prendre (intensité de la pression anthropique, risque de disparition de l'habitat...),
- degré de faisabilité de l'action (acceptation sociale, coût ...).

Cette hiérarchisation a été faite pour chaque objectif décliné localement en une fiche action (enjeux : fort (***), moyen(**), faible(*)).

IV.4 Actions déjà mises en œuvre localement pour la protection des habitats et des espèces

Divers programmes et actions existants concourent à l'atteinte des objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore » déclinés localement sur le site. Ces programmes portés par différents organismes sont brièvement décrits ci-dessous et les actions qu'ils mènent seront détaillées dans les fiches « actions » en fonction des objectifs qu'elles permettent d'atteindre.

IV.4.1 SAGE Elle-Isole-Laïta

Un SAGE est porté par la Commission Locale de l'Eau pour l'ensemble du bassin versant de la Laïta. La COCOPAQ assure l'animation de la CLE jusqu'à l'approbation du SAGE.

IV.4.1.1 Approbation du SAGE

Le planning prévisionnel de la procédure en cours est le suivant.

- en juin 2008, le SAGE a été approuvé par les collectivités concernées,
- en septembre 2008, le projet de SAGE, accompagné de son évaluation environnementale et des avis recueillis, sera soumis à enquête publique pendant 1 mois,
- en novembre 2008, les différents avis seront examinés et le SAGE devrait être adopté par la CLE,
- en décembre 2008, approbation du SAGE par arrêté préfectoral,
- en janvier 2009, début de la mise en œuvre du SAGE sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta.

IV.4.1.2 Enjeux du SAGE

Les cinq enjeux du SAGE ont été identifiés dès le démarrage de l'élaboration, un sixième enjeu transversal, sera défini par la CLE par la suite :

- **Enjeu transversal** : préalable nécessaire à la mise en œuvre du SAGE : création d'une organisation de la mise en œuvre du SAGE. Il s'agit de mettre en place une structure dont les principales missions seront la **coordination et le suivi du SAGE** voire la maîtrise d'ouvrage d'actions (hors travaux) ;

- **Enjeu 1** : une **gestion quantitative de la ressource en eau équilibrée**, en particulier lors des périodes de crise à l'étiage, visant à satisfaire les usages et leurs perspectives d'évolution ainsi qu'à respecter la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé ;
- **Enjeu 2** : réduire plus encore le **risque d'inondation** pour des événements d'occurrence régulière (entre 10 à 20 ans) que les progrès réalisés depuis les crues de 2001 ;
- **Enjeu 3** : atteindre : le **bon état des cours d'eau** en prenant en compte leurs caractéristiques hydromorphologiques ; un fonctionnement des zones humides qui soit optimal pour la préservation de leurs valeurs patrimoniales et de leurs fonctionnalités avérées (épuration, régulation hydrologique ...) ; et respecter l'objectif de non-dégradation de l'état actuel sur les milieux aquatiques et notamment ceux en bon état ;
- **Enjeu 4** : obtenir une **qualité physico-chimique des eaux de surface et souterraines** sur le bassin versant permettant d'atteindre le bon état et de satisfaire les usages ;
- **Enjeu 5** : garantir les **fonctionnalités de l'estuaire** et les usages qui y sont associés en particulier un niveau de contaminations bactériologiques compatibles avec un classement B des zones conchylicoles.

La hiérarchisation des enjeux présentée ci-dessus correspond à l'ordre d'importance donné à chaque enjeu par les membres de la CLE sur le territoire du SAGE. Cet ordre est également celui dans lequel les enjeux sont traités au sein du plan d'aménagement et de gestion durable. Les objectifs du projet ont été définis afin de répondre aux enjeux du SAGE. Ils sont déclinés en orientations stratégiques puis en mesures et action. La majorité des objectifs du SAGE tendent vers une amélioration des conditions écologiques pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (excepté certaines actions préconisées pour la lutte contre les inondations).

IV.4.2 SAGE Scorff

Les petits bassins versants côtiers de La Saudraye et de Lannéec sont intégrés au périmètre du SAGE Scorff porté par le Syndicat du Scorff. Ils seront donc intégrés à la réflexion sur la gestion de l'eau et l'amélioration des milieux aquatiques à l'échelle de leur bassin versant. Ce programme est très favorable pour la mise en œuvre d'actions concernant les milieux humides et aquatiques.

Le Syndicat du Scorff est maître d'ouvrage, dans le cadre du SAGE, d'un état des lieux initial et diagnostic des cours d'eau préalable à la mise en place de contrat restauration entretien des milieux aquatiques (CREMA). L'étude est en cours et concerne aussi les bassins versants de la Saudraye et de Lannéec. Les actions prévues dans les CREMA sont subventionnées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Le maître d'ouvrage d'un CREMA sur la Saudraye et Lannéec n'est pas défini.

IV.4.3 Suivis scientifiques

IV.4.3.1 Suivis avant les années 90 sur le littoral de Guidel-Ploemeur

Le suivi scientifique du site est demeuré jusqu'à une époque très récente le fait quasi exclusif de naturalistes amateurs opérant dans des associations spécialisées. Le début des années 2000 marque une évolution vers une professionnalisation du suivi, qui peut ainsi devenir plus régulier et pérenne. Les premières investigations naturalistes connues sur le littoral de Guidel - Ploemeur remontent à la fin des années 1960 ; elles furent surtout le fait de Jean-Yves Monnat, qui est aujourd'hui un universitaire brestois et un ornithologue réputé. Au cours des années 1970, ce territoire était fréquenté de façon très régulière par les ornithologues lorientais et l'étang du Petit Loc'h était même devenu un des sites ornithologiques les plus surveillés du littoral breton, grâce notamment à l'activité d'Arnaud Le Dru. Les données de cette époque et du début des années 1980 ont été publiées dans « Ar Vran », revue de la centrale ornithologique bretonne. Dans les années 1970, le site a également reçu quelques visites de botanistes (par exemple Pierre Dupont, de la faculté des sciences de Nantes) et d'herpétologistes (comme Bernard Le Garff). Les années 1980-90 marquent un affaiblissement des prospections ornithologiques organisées dans un cadre associatif, en relation avec des problèmes de structure au niveau régional et sans doute aussi avec la dégradation de plus en plus forte des milieux naturels. En revanche, l'activité des botanistes se développe, au sein du réseau créé par le Conservatoire Botanique de Brest, sous l'impulsion d'Yvon Guillevic et Julien Hoarher, tandis que Michel Colin entreprend des recherches entomologiques.

IV.4.3.2 Suivis sur le Grand et le Petit Loc'h

À partir de la fin des années 1990, grâce à l'action de la Fédération Départementale des Chasseurs et du Conseil Général, le polder du Grand Loc'h puis ensuite le Petit Loc'h commence à devenir un véritable laboratoire de terrain, faisant l'objet de multiples recherches conduites par un personnel formé comportant des professionnels et des scientifiques comme Jacques Levasseur, Claudine Fortune... Des suivis botaniques, ornithologiques, batracologiques, entomologiques sont menés régulièrement sur le site et synthétisés dans un rapport annuel.

IV.4.3.3 Suivis sur l'étang de Lannéec

D'autres interventions professionnelles sont sollicitées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, pour établir un plan de gestion de l'étang de Lannéec.

IV.4.3.4 Étude Étang de Lannéec et du Loc'h

La faculté de Brest Géoscience réalise depuis plusieurs années des études pour mieux comprendre le présent mais aussi le passé de ses étangs avec les transgressions marines et l'évolution de la végétation au cours des temps.

IV.4.3.5 Suivi mis en œuvre pour rédiger le document d'objectifs

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs ont été réalisés dans l'ordre chronologique :

- la cartographie des habitats d'intérêt européen sur le littoral de Guidel-Ploemeur ainsi que des relevés botaniques complémentaires.
- la mise en place d'un protocole de suivis standardisé par des transect et des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion mises en place sur l'état de conservation des espaces naturels sur le littoral de Guidel-Ploemeur,
- la cartographie des habitats marins puis des habitats terrestres sur lit majeur de la Laïta,
- les inventaires nécessaires à la révision de certaines ZNIEFF,
- une étude sur la loutre d'Europe.



Figure 131 : Suivis botaniques sur le littoral de Guidel-Ploemeur

IV.4.3.6 Manque de coordination des suivis

L'activité naturaliste apparaît donc plus importante que jamais sur ce littoral ; les principaux problèmes actuels résident dans la multiplicité des acteurs, le caractère peu coordonné de leurs interventions, et la répartition très inégale des données sur l'ensemble du territoire.

IV.4.4 Gestion du site

IV.4.4.1 Principaux gestionnaires

Il existe actuellement 8 principaux gestionnaires des espaces naturels du littoral de Guidel – Ploemeur et de la vallée de la rivière Laïta :

- l'**Office National des Forêts**, qui gère les coteaux boisés de la rivière Laïta côté morbihannais comme côté finistérien,
- le **Conservatoire du littoral** qui délègue la gestion de ses terrains localement à des collectivités ou des associations,
- le **Conseil Général du Morbihan**, qui gère ou délègue la gestion des terrains acquis par la Taxe Espaces Naturels Sensibles (TDENS),
- la **Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient**, qui gère dans le cadre du programme de réhabilitation les terrains qu'elle a acquis ainsi que des terrains communaux ou privés, sur la base de conventions.
- La **Communauté de Commune du Pays de Quimperlé (COCOPAQ)**, qui est maître d'ouvrage de Contrat Restauration Entretien de rivière,
- la **Fédération départementale des chasseurs du Morbihan**, qui gère les espaces naturels acquis en 1994 par le Conseil Général et la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage sur l'ancien polder du Grand Loc'h et maintenant sur le Petit Loc'h.
- les **4 communes** qui gèrent leur terrain propre ainsi que les espaces du conservatoire du littoral,
- d'autres acteurs comme les associations réalisent également des actions favorables à l'atteinte des objectifs du DOCOB.

IV.4.4.2 Différents programmes de gestion

IV.4.4.2.1 Programme de réhabilitation du littoral – Cap l'Orient agglomération

Le service Espaces Naturels de la Communauté d'Agglomération réalise des aménagements liés à la restauration des espaces proches de la route côtière (mise en défens de secteurs dunaires, lutte contre l'érosion des hauts de falaises, aménagement de cheminements, revégétalisation d'anciennes aires de stationnement, etc). Ces aménagements présentaient un caractère d'urgence ces dernières années et ont été réalisés en priorité.

Figure 132 : Intervention de Cap l'Orient pour la lutte contre l'érosion côtière

Cap l'Orient agglomération a également réalisé un itinéraire piétons-vélos et la restauration de l'ensemble des milieux naturels entre la route côtière et la mer depuis l'entrée de Kerroc'h jusqu'à Guidel-Plage. La continuité de l'itinéraire piétons-vélos devrait être réalisée sur la Pointe du Talud. Les équipes d'interventions entretiennent et améliorent les aménagements chaque jour.



IV.4.4.2.2 Gestion conservatoire du Grand et Petit Loc'h – FDC 56

Sur le Grand Loc'h et depuis plus récemment sur le Petit Loc'h, la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan (FDC56) a mis en place une gestion dite « conservatoire » à laquelle ont été assignés trois objectifs principaux :

- garantir une bio-diversité maximale, notamment par le maintien d'espaces ouverts et la préservation des milieux humides
- assurer la meilleure conservation possible pour les espèces d'intérêt patrimonial - ouvrir le site au public en organisant des activités de découverte de l'environnement

Les principaux moyens mis en œuvre pour la gestion sont le pâturage, le fauchage et l'entretien du réseau hydraulique. Des bilans de gestion réalisés tous les ans selon des protocoles précis permettent de mesurer les évolutions en cours ainsi que l'efficacité des choix de gestion. Par ailleurs, des programmes d'animation-nature sont conduits chaque année sur le site par des animateurs qualifiés.

Figure 133 : Sentier d'interprétation autour du Loc'h à guidel



Depuis 1999 et jusqu'en 2008, ce travail de gestion bénéficiait d'une aide financière de la Région au titre de la politique des « contrats-nature ».

Le Petit Loc'h et le Grand Loc'h sont classés en Réserve Naturelles Régionales sous l'appellation régionale « Espaces Remarquables de Bretagne ». Les orientations de gestion de ce site seront donc confiées au comité consultatif de la Réserve Naturelle. Les objectifs et le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale devront être compatibles avec les objectifs du DOCOB.

IV.4.4.2.3 Actions communales

Les communes prennent en charge diverses missions de police et d'entretien des espaces naturels : nettoyage du littoral, ramassage des déchets, entretien des chemins...

La commune de Clohars-Carnoët est en charge de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur le site de l'abbaye de Saint-Maurice.

La commune de Guidel a en charge l'entretien des aménagements réalisés par le Conseil Général du Morbihan sur le Pouldu.

La commune de Ploemeur assure la réalisation et l'entretien des aménagements sur le littoral hors du territoire de compétence de Cap l'Orient agglomération.



IV.4.4.2.4 Gestion des boisements par l'Office National des Forêts

L'ONF gère la forêt domaniale de Clohars-Carnoët ainsi que les boisements du Département du Morbihan.

IV.4.4.2.5 Actions des Départements

Le Conseil Général du Morbihan réalise des plans de gestion sur ces terrains acquis qu'il mets en œuvre en association avec les Communes et avec l'opérateur Natura 2000. Un plan de gestion est en cours de réalisation sur le vallon du Pouldu. Des aménagements de maîtrise de la fréquentation sont réalisés sur les dunes du Pouldu. Des conventions de gestion sont passées avec des associations et des propriétaires pour l'entretien de certaines parcelles...

Le Conseil Général du Finistère gère le site de Kergaher (panneau d'information, signalétique de randonnée et entretien des cheminements).

IV.4.4.2.6 Amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Laïta

L'amélioration des structures d'épuration des industries agro-alimentaires, des papeteries du Maudit et de la ville de Quimperlé, en amont, a permis de réduire fortement les pollutions qui affectent la qualité des milieux aquatiques de la rivière Laïta. Le SAGE Ellé - Isole - Laïta a été approuvé. Le programme d'action va être mis en œuvre. Le SAGE est animé par le Syndicat Mixte Ellé - Isole - Laïta (SMEIL), structure nouvellement créé.

IV.4.4.2.7 Gestion conservatoire du site de l'Abbaye Saint-Maurice

Le **Conservatoire du littoral** est propriétaire de **l'Abbaye de Saint-Maurice** et des parcelles adjacentes et y pratique une gestion conservatoire des milieux naturels. Le site abrite notamment un important gîte pour la reproduction des chauves-souris et est fréquenté régulièrement par la loutre d'Europe. Un plan de gestion a été réalisé et est mis en œuvre.

IV.4.4.2.8 Actions d'éducation à l'environnement

Plusieurs associations organisent des sorties découvertes de la nature, des randonnées sur le site. Elles transmettent ainsi un message pédagogique sur la protection de l'environnement. Certaines font passer leur message lors de formation ou de manifestation.